

**Compte-rendu****Conseil scientifique - Formation plénière****Mardi 12 avril 2022, 14h –15h**

**Présents** : Aliénor Balaudé, Florence Bernault, Pablo Cussac, Dominique Cardon, Séverine Dusollier, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Sergeï Gurev, Martin Giraudeau, Florence Haegel, Roberto Galbiati, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Emmanuelle Loyer, Janie Pelabay, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Anne Revillard, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Guillaume Tusseau, Dina Waked.

**Absents ou excusés** : Olivier Borraz, Alain Dieckhoff, Myriam Dubois Monkachi, Sabine Dullin, Mathieu Fulla, Christophe Jaffrelot, Benjamin Marx, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Lucas Puygrenier, Paul-André Rosental, Francisco Saraceno, Mathias Vicherat.

**Assistent à la réunion :**

Amélie Antoine Audo, directrice des études et des partenariats, DFI  
Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique  
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines  
Vincent Ténrière, adjoint du Secrétaire général, en charge du pilotage et des relations institutionnelles

---

**1 / Élection à la présidence du Conseil scientifique**

Guillaume Plantin introduit l'élection en rappelant que l'ancienne présidente du Conseil scientifique, Cornelia Woll, et lui-même ont jugé préférable que le Conseil scientifique puisse choisir de façon pérenne une présidente ou un président dès que la politique scientifique de la nouvelle Direction sera arrêtée et que sera connue l'identité de la personne chargée de la mettre en œuvre au sein de la direction de la formation et de la recherche, actuellement direction scientifique. La solution qui est proposée est d'élire une personne qui s'engage à exercer la présidence de façon temporaire et à démissionner sitôt que le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de la formation et de la recherche sera connu. Eberhard Kienle, doyen du Conseil scientifique et président de séance, a accepté de remplir ce rôle pour un « intérim » qui permettra au

Conseil de fonctionner jusqu'à l'été. Il est seul candidat à la présidence. Conformément au règlement intérieur du Conseil scientifique, Guillaume Plantin cède la parole à Eberhard Kienle.

Eberhard Kienle confirme qu'il se porte candidat à la présidence dans des conditions bien particulières, cette présidence ne devant être qu'intermédiaire. En effet, il y aura prochainement un nouveau directeur ou une nouvelle directrice de la formation et de la recherche. Ne siégeant lui-même au Conseil scientifique que depuis un an et demi et étant relativement novice sur l'institution, il estime préférable de ne remplir ce rôle que temporairement. Il considère qu'il s'agit d'une solution transitoire et intérimaire, lui-même souhaitant, avec le terme de la pandémie, profiter des nouvelles ouvertures pour repartir sur le terrain.

De ce fait, il présente, conformément au règlement intérieur, un programme d'action qui est très court : assurer le bon fonctionnement du Conseil pendant cette période d'intérim, en s'appuyant sur l'aide des personnes présentes, notamment Bénédicte Barbé et Guillaume Plantin. Il rend par ailleurs hommage à Cornelia Woll, qui s'est acquittée de la présidence mieux qu'il ne pourra sans doute le faire, s'appuyant sur une profonde connaissance des usages de l'établissement ; il s'engage à faire au mieux, en travaillant dans la transparence et l'impartialité avec les autres membres et en s'efforçant de susciter leur participation. En effet, si l'ordre du jour est établi conformément au règlement entre la direction scientifique et la présidence du Conseil, il souhaite que les autres membres soient impliqués et fassent des propositions, contribuant ainsi à renforcer le rôle du Conseil dans l'architecture institutionnelle de Sciences Po. Il se dit prêt à répondre aux questions éventuelles, avant de quitter la salle pendant le scrutin.

Guillaume Plantin, constatant qu'il n'y a pas de question, demande à Eberhard Kienle de s'absenter durant le scrutin.

Les membres du Conseil scientifique élisent à l'unanimité des membres présents Eberhard Kienle Président du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle remercie ses collègues pour leur confiance, espérant qu'il saura s'en montrer digne pendant les quelques séances où il exercera cette présidence. Il tient également à faire deux remarques. La première est que, comme il n'a pas la même connaissance que Cornelia Woll des rouages de la maison, il devra consulter souvent, du moins dans les premiers temps, l'assemblée tout entière et il prie par avance les membres de faire preuve d'indulgence à son égard. La seconde est qu'il souhaite mettre en place une pause de quelques minutes au milieu des réunions, pour aérer aussi bien la salle que les esprits et permettre à la réunion de se dérouler dans les conditions les plus salubres possibles.

## **2 / Présentation du projet Excellence PIA 4**

Eberhard Kienle confie la parole à Amélie Antoine Audo et Vincent Ténrière.

Vincent Ténière introduit le projet de candidatures à l'appel à projet « Excellence sous toutes ses formes » du Programme d'investissement d'avenir 4<sup>ème</sup> génération, déposé début février 2022. L'appel à projets est doté de 800 M€. Il concerne des projets de 5 M€ minimum sur six à dix ans. Il est d'une forme assez libre, reprenant les codes et formats des appels à projets précédents du PIA 4, ce qui confère une certaine liberté, mais il comporte néanmoins un certain nombre de figures imposées, comme l'idée de soutenir des projets d'excellence portés par des établissements ou des sites qui soient des projets de transformation, couvrant l'intégralité des métiers (recherche, formation, voire documentation), l'impact dans la société et éventuellement la responsabilité sociale. En outre, le projet doit se confronter aux grandes transitions contemporaines. Selon les termes de l'ANR, il s'agit pour un établissement d'affirmer une « signature » au niveau national et international. Enfin, comme il s'agit d'un projet de transformation, le dossier de candidature nécessite qu'il soit porté par le directeur de l'établissement.

L'appel à projets a été séquencé en trois phases de candidatures (juin 2021, février 2022 et octobre 2022) Il n'a pas été possible pour Sciences Po de postuler à la première phase. Cependant, dès son entrée en fonction à la fin novembre, Mathias Vicherat a été informé de l'opportunité de cet appel à projets. Il a aussitôt donné son approbation, considérant que c'était une très belle opportunité pour l'établissement, permettant d'apporter des moyens nouveaux et complémentaires à l'appui des projets académiques de Sciences Po en formation et en recherche, autour des transformations numériques et environnementales.

Amélie Antoine Audo décrit l'orientation du projet déposé par Sciences Po, qui s'est appuyé sur ce qui définit profondément l'établissement et sur la dynamique autour des gouvernements et de la démocratie. Comme le projet doit reposer sur les grandes transitions et que Sciences Po a engagé un travail autour de l'approfondissement de sa transformation environnementale et autour des transformations numériques, il a été choisi de placer le projet dans ces deux dynamiques : approfondir la trajectoire déjà engagée en matière de recherche et de formation sur ces deux transformations, en les plaçant en perspective, dans la mise à l'épreuve des gouvernements et des démocraties. Le projet met en lumière un des enjeux de cet appel à projets, à savoir le rôle des sciences humaines et sociales pour elles-mêmes, mais aussi dans une perspective de dialogue et d'ouverture vers les sciences.

Les objectifs stratégiques du projet ont été l'affirmation d'une identité d'université de recherche en sciences humaines et sociales, de rang international, ce qui implique de renforcer l'articulation formation/recherche, d'élargir le socle de la faculté permanente, notamment à cette fin, avec des enjeux de reconnaissance et d'attractivité internationales, et de faire converger l'ensemble des projets existants, qui avaient différents enjeux et différentes échelles et sur les thématiques desquels l'alliance CIVICA s'est déjà positionnée. Ces projets comportent l'Institut McCourt ou le travail engagé par Bruno Latour puis repris par Charlotte Halpern. Sciences Po s'est basé sur ces différents éléments. De plus, le projet de candidature devait comporter une dynamique partenariale. Sciences Po a travaillé à identifier dans cette ouverture vers la recherche des organismes qui pouvaient incarner ces deux objets de façon plus

forte, en utilisant comme repère les collaborations qui existaient déjà avec ces organismes et qui s'inscrivaient dans la dynamique recherchée d'affirmation des SHS et de dialogue avec les sciences. L'exercice devait enfin s'appuyer sur des sites, qui étaient un critère d'évaluation du projet. Ont donc été intégrés dans le réseau de partenaires des collègues du site, notamment l'université Paris-Cité, l'INED et, à moindre degré, l'INALCO.

Vincent Ténier explique que l'objectif était de déposer un projet le 1<sup>er</sup> février 2022 alors que les travaux n'avaient commencé qu'à la mi-décembre 2021. Il a donc fallu fournir un travail intensif, confié à une petite équipe. Un groupe de travail a été composé autour de membres de la direction de la formation (Myriam Dubois Monkachi) et de la direction scientifique (Guillaume Plantin et Elsa Bedos). Il a été renforcé par des académiques liés aux deux thématiques retenues, avec Charlotte Halpern (environnement) ou Dominique Cardon et Jean-Philippe Cointet (numérique). Pour la dimension question démocratique, Florence Haegel a apporté sa contribution. Le groupe a été complété de collègues qui avaient déjà des relations avec certains organismes susceptibles d'être associés au projet, comme Mirna Safi (INED) ou Daniel Benamouzig (INSERM), Charlotte Halpern ayant en outre des liens avec l'Ifremer. Il a eu par ailleurs des échanges avec le CNRS. Des réunions du groupe se sont tenues régulièrement jusqu'au dépôt du projet.

Amélie Antoine Audo présente les grands éléments structurants du projet, articulé en plusieurs *work packages*.

Le premier work package répond à l'attente portant sur la transformation de l'établissement et les enjeux stratégiques. Il fallait intégrer une dynamique gouvernance et réfléchir à ses modalités. Il a été choisi de travailler sur la base de la proposition et de la recommandation discutées dans les Conseils autour du pôle consacré aux transformations environnementales. Dans le projet, le pôle a été traduit en deux initiatives qui, à la façon de PRESAGE, permettent de coordonner la dynamique collective en lien avec les laboratoires, les départements, les écoles, les doyens et l'ensemble des directions de la maison, pour accompagner la transformation. Elles portent respectivement sur l'environnement et sur le numérique. Il est envisagé qu'un comité scientifique dédié se constitue autour de ces initiatives, composé de personnalités académiques de Sciences Po et de partenaires détenant une expertise dans ces thématiques.

Le deuxième grand élément du projet prend la forme de deux temps. L'un est un temps d'approfondissement. Il s'appuie sur Transnum, qui porte sur le numérique, et sur le travail préalablement engagé sur l'environnemental avant le dépôt du projet. C'est un dialogue lancé en direction des départements, des laboratoires, des écoles et du collège universitaire, où chacun élabore une feuille de route pour approfondir ces sujets, de manière à pouvoir élaborer une stratégie globale pour l'établissement sur les deux thématiques. Il y a également, dans un autre temps, une dynamique d'ouverture, proposée en accord avec les partenaires pour montrer au jury ce que les collaborations produiraient comme résultats. Un travail a porté sur quelques thématiques posées dans le cadre de l'appel à projets en lien avec des projets qui existaient déjà. Il y avait ainsi une dynamique avec l'UP, l'INED et l'INSERM autour de

la notion d'exposome, des travaux avec le CNRS, l'INSERM et l'UP autour de la politisation de la science et de ses impacts, avec l'Ifremer sur le certificat Océan et la formation autour des océans, et avec l'INED et le CNRS des enjeux, déjà déclinés dans les laboratoires, autour des inégalités environnementales. Sur le numérique, il y a un intérêt très fort du CNRS et de l'INRIA autour des sciences sociales computationnelles, des enjeux avec l'INRIA autour des notions d'incivilité et de débat public en ligne, un travail autour des données (*data science*) pour la science et les SHS, et des enjeux de réglementation numérique et de « *tech for common good* », qui renvoient à des travaux lancés dans l'institut McCourt.

Ce projet est destiné à être un levier pour chercher des moyens supplémentaires. Le Conseil scientifique pourrait y être associé, car il est en mesure de faire des propositions et des observations sur comment travailler avec ces partenaires. Le projet s'appuie en effet sur des éléments préexistants, mais il reste à le construire. Une première phase va être la définition en co-construction avec chaque partenaire d'une feuille de route recherche et formation sur ces thèmes, sans se limiter toutefois à eux. Il faut donc organiser ces groupes communs de réflexion scientifique et pédagogique pour établir cette feuille de route. De plus, il y a déjà un premier pôle de partenaires. Au-delà du projet *stricto sensu*, il s'agit de choisir d'autres partenaires qui pourraient accompagner la réflexion sur ces deux thématiques, et les suggestions du Conseil scientifique pourraient permettre d'engager de nouveaux projets avec des partenaires comme l'ADEME par exemple.

Vincent Ténrière aborde le troisième *work package*, qui concerne les questions d'impact et d'articulation avec la société, attendu fort de l'appel à projet, mais aussi des organismes avec lesquels Sciences Po a discuté : les sujets de la politisation des sciences, du rapport à la vérité et du débat public ont été systématiquement abordés. Ces questions ont été articulées sur trois niveaux. La contribution au débat public a été le premier niveau, avec l'idée de mieux coordonner les actions existantes de Sciences Po et leur donner plus de visibilité, d'innover avec de nouveaux formats d'intervention efficaces dans le débat public. Ces nouveaux formats seraient destinés avant tout au grand public, au public lycéen et aux journalistes. Le deuxième point est la contribution à la fabrication des politiques, notamment publiques. Si l'évaluation des politiques publiques est une force de Sciences Po, notamment au travers du LIEPP, il s'agit d'aller au-delà sur les deux thématiques de transformation, et d'être présent dans la phase de conception des politiques publiques, en s'inspirant du fonctionnement de certains organismes tels que les *think tanks* et en s'appuyant sur le partenariat privilégié avec l'IDDRI sur les questions environnementales. Enfin, le dernier point est la contribution au processus d'innovation, avec l'idée de rapprocher au sein du pavillon de l'Innovation à Saint-Thomas l'incubateur de l'entreprise avec des centres de recherche et des chercheurs et de faire travailler les étudiants sur des enjeux de régulations des technologies, notamment au travers de l'institut McCourt.

Le projet représente un budget conséquent, de près de 100M€ consolidés sur 10 ans. Le co-financement des différents partenaires, dont Sciences Po, s'élève à 75 M€. Cette somme comprend des financements existants comme nouveaux : des organismes associés au projet ont apporté des moyens supplémentaires à son appui. Et l'aide

demandée représente une enveloppe de 20 M€ sur dix ans, dont des moyens pour du recrutement académique.

Eberhard Kienle remercie Amélie Antoine Audo et Vincent Ténier pour leur présentation riche et circonstanciée et ouvre le débat.

Martial Foucault souhaiterait revenir sur l'esprit général du projet, qui met en avant deux axes forts, le numérique et l'environnement, que la politique scientifique souhaite travailler, ce qui a conduit à organiser la réponse et à chercher les partenaires autour de ces deux thématiques. Il s'interroge sur les deux dimensions : pourquoi les travailler, en dehors du fait qu'elles sont déjà des priorités scientifiques ? En effet, la présentation suggère que l'appel à projets portait sur des grandes transitions, avec une dimension portant sur les formes de soutenabilité ou de vulnérabilité démocratique introduites par ces transformations numériques et environnementales. Or, aussi imposant que soit le travail accompli, cette dimension ne semble pas ressortir au final. Il se demande si cet aspect est en cours d'élaboration ou s'il peut être renforcé par des contributions, et il s'étonne que le travail ne tienne pas compte d'un certain nombre de projets déjà conduits dans les centres et les écoles, menés par des chercheurs qui seraient disponibles, pour peu qu'ils soient sollicités ou consultés, pour contribuer à un dépôt de projet qui couvrirait toute cette dimension que l'on peut qualifier de vulnérabilité démocratique. Il fait donc part de la disponibilité de tous ces chercheurs, qui tiennent à ces thématiques, et il souligne qu'il serait pertinent de ne pas donner l'impression de se situer sur un silo environnement ou numérique, car le résultat final est beaucoup plus large que ces deux approches sectorielles.

Frédéric Ramel souhaiterait, à la suite de Martial Foucault qui est revenu sur le contenu, revenir sur le contenant. Le projet mentionne la création de cinq postes d'*Assistant Professors*, deux *Visiting Professors* et six allocations. Y a-t-il eu déjà réflexion sur le mode d'attribution de ces postes, et sur la nécessité d'intégrer de la collégialité à cet égard, et quelle forme de gouvernance est-elle envisagée ?

Séverine Dusollier souhaite prolonger cette question au sujet de l'utilisation du budget. Elle souhaite notamment savoir si une partie du budget est destinée à du support administratif. Il y a en effet une inflation de grands projets sur des sujets comme le numérique et l'environnement, alors qu'il y a très peu de personnes qui coordonnent ces efforts d'un point de vue administratif. Il faudrait aider les différents centres impliqués qui, pour certains, comptent très peu de support administratif. Face à ce gonflement important de la faculté permanente et du nombre de doctorantes et doctorants, elle souhaite savoir si cet effort sera coordonné.

Jeanne Lazarus revient elle aussi sur le fait que le projet n'ait pas été discuté avant d'avoir été déposé. L'urgence est un argument avancé continuellement alors que l'on demande aux mêmes personnes, et dans le même temps, de faire preuve de patience avant l'arrivée de la ou du DFR, d'où une situation paradoxale où, dans tous les cas, il n'y a pas de temps réservé à une discussion approfondie. La question de la gouvernance n'a pas été discutée. Si les instances ont été mentionnées dans la présentation, elle a lieu devant le Conseil scientifique plusieurs mois après son dépôt. Cela s'est donc fait en l'absence de toute démocratie universitaire, et il est donc

important de comprendre comment il est prévu que cette démocratie puisse s'exercer si ces 20 M€ parvenaient à Sciences Po.

Vincent Ténière explique qu'Amélie Antoine Audo et lui ont eu des échanges avec Cornelia Woll, Bénédicte Durand et plusieurs autres membres de la direction : il était impossible de déposer un projet conformément aux conditions habituelles de gouvernance de Sciences Po jusqu'à la fin novembre 2021. Il fallait un directeur de plein exercice qui puisse donner une orientation au projet. Les délais liés à la question de déposer ou non un projet en février ne permettaient pas de rendre compte, dans un processus normal d'élaboration d'un projet, de ses orientations aux instances, et notamment au Conseil scientifique. C'est un travers originel qu'il a fallu assumer, car il n'aurait sinon pas été possible de le déposer en février. Cet état de fait n'est évidemment pas satisfaisant. Les auteurs du projet ont essayé de maximiser la possibilité pour Sciences Po d'obtenir des moyens supplémentaires. Et (ce qui constitue une réponse partielle à la question de Frédéric Ramel) l'allocation de ces moyens n'a pas été figée, et doit encore faire l'objet d'une discussion. Ce travail de discussion et de maillage doit être entamé dès aujourd'hui, le projet étant loin d'être figé et achevé. Il y aura ainsi une phase de discussion en interne, qui doit commencer assez vite et une phase de discussion avec les partenaires. En effet, il n'a pas été possible en un mois de discuter en profondeur avec les partenaires, même s'il a été possible d'obtenir leur engagement et leur soutien au projet. Il invoque donc les conditions un peu complexes qu'il a fallu prendre en compte dans la réponse à l'appel à projets. Il ne s'agit pas pour autant de se défausser sur elles. Il aurait été préférable de travailler dans des conditions bien plus confortables, marquées par le dialogue et par le consensus, et dans un calendrier moins serré.

Amélie Antoine Audo prend l'exemple de la question des recrutements : en aucun cas, le projet n'a vocation à faire évoluer les gouvernances existantes. Les procédures actuelles resteront sollicitées pour les recrutements. La proposition d'une coordination thématique ne se substituera pas au rôle des instances existantes. C'est un point essentiel, le projet n'ayant jamais été conçu pour remplacer ce qui existe déjà, et cette question est claire pour tous ceux qui ont travaillé à son élaboration.

Amélie Antoine Audo répond à Martial Foucault que, si la question de la vulnérabilité démocratique n'apparaît pas de façon plus nette, c'est un défaut de la présentation. Les auteurs du projet considèrent que l'ensemble de Sciences Po participe à l'expertise collective. Le texte de l'appel à projets comportait une liste de transitions parmi lesquelles il a fallu choisir. L'idée a ici été d'aborder la question de la vulnérabilité démocratique sous l'angle de ces deux transformations, qui ne constituent que le chapô de cette question, et c'est tout Sciences Po qui est concerné dans le cadre du projet. Les auteurs du projet ont d'ailleurs indiqué dans le cadre du dossier que c'était justement la singularité de l'établissement, ce qui démarquait également ce projet de tous ceux qui posent la question environnementale et la question numérique, qui sont assez communes : ce projet les pose sous l'angle de la force scientifique et pédagogique propre à Sciences Po.

Martial Foucault a bien conscience qu'il s'agit d'un projet mené rapidement. Mais malgré ce défaut de la présentation, il n'arrive pas à percevoir la logique scientifique.

Si la vulnérabilité démocratique constitue le chapô, la structuration des *work packages* ou la gouvernance montrent qu'il y a une correction importante à apporter. Il se dit ainsi très étonné de découvrir qu'il y a deux silos, environnement et numérique : pour quel objectif général, avec quelles personnes travaillant sur ces objets ? Le projet constitue peut-être une invitation à toutes les disponibilités, mais encore plus à la curiosité sur la manière dont la question de la vulnérabilité démocratique peut figurer dans la présentation et dans le propos général de pourquoi travailler cet objet en répondant à cet appel à projets.

Vincent Ténier répond à la question posée plus tôt par Séverine Dusollier. Les postes académiques qui ont été mentionnés dans la présentation ont été simplement mis en exergue. Le projet comporte bien des moyens administratifs, avec des postes de coordination destinés au projet proprement dit, mais aussi aux initiatives et ensuite aux différentes actions, notamment en matière de contribution au débat public, de façon à renforcer la capacité d'action de l'institution. Il y a eu la volonté de bien dimensionner les choses à chaque niveau du projet. Il considère, à titre personnel, que le nombre de recrutements académiques qui est permis par le projet n'apparaît pas très important par rapport au budget global, mais c'est justement parce que les auteurs du projet ont essayé de bien dimensionner les choses pour qu'il soit soutenable au sein de Sciences Po.

Dominique Cardon prend la parole pour répondre partiellement à Martial Foucault et aux préoccupations qui ont été exprimées par d'autres. Ayant lui-même participé à cette course qui aura duré moins de deux mois, il est impressionné par le travail qui a pu être réalisé dans des conditions aussi complexes. Il a adopté un point de vue plus opportuniste sur ce dossier : il s'agit de chercher de nouveaux moyens. Ces moyens définissent des possibilités à partir des deux axes qui ont été établis par le nouveau directeur, et il assure Martial Foucault que la question de la crise démocratique, des vulnérabilités démocratiques, a été mise au cœur de ces deux transformations. Beaucoup des activités en rapport avec ces questions ont été mentionnées, pour y être rattachées. Et si le projet réussit, il offrirait à Sciences Po des moyens qui, dans le cadre des processus et du fonctionnement de l'institution, pourraient être redistribués de façon assez large. Le projet a posé des partenariats, retenu des thématiques, mais cela ne définit pas fermement les sujets, les objets ou le type de collaboration avec les partenaires externes. Si le projet devait être retenu, il y aurait des marges de jeu permettant de faciliter cette intégration.

Dominique Cardon ajoute qu'une question centrale est que l'on a besoin de définir rapidement la manière de fixer, mettre en place et institutionnaliser les deux réseaux – travaux sur le numérique et travaux sur l'environnement – pour arriver à faire un chaînage qui irrigue à l'intérieur des différentes activités de formation et de recherche tous ces travaux. On peut y rattacher beaucoup de choses. Et, sur le numérique, la question centrale de l'espace public et des transformations démocratiques a bien été mise en avant dans le projet autour des thématiques.

Eberhard Kienle constate qu'il sera difficile d'épuiser le sujet lors de cette séance. Des questions ont été soulevées face au besoin d'agir dans l'urgence. La participation est une autre question qui se pose. Tout cela peut donner lieu à d'autres débats, peut-être

en dehors du cadre du Conseil scientifique. Le projet, comme cela a été dit, est ouvert à des idées et des suggestions à différents niveaux. Si ce dossier ne fait pas l'objet d'une consultation du Conseil, ses membres peuvent cependant y contribuer et, si le besoin s'en faisait sentir, il reste possible de reparler du sujet lors d'une prochaine séance dans les questions diverses ou en point particulier.

### **3 / Information sur la fin des inscriptions en doctorat au-delà de la 6<sup>ème</sup> année**

Pierre François rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'évoquer ce point devant le Conseil de l'école doctorale (CED). Il reprendra donc les termes de cette première communication. Le décret qui règle actuellement le doctorat et qui remonte à 2016 prévoit d'interdire les étudiants en doctorat au-delà de leur sixième année incluse. De ce fait, à partir de la rentrée 2022, il ne sera plus possible d'inscrire des gens au-delà de la sixième année.

La question qui se pose à cette occasion porte sur les doctorants qui sont au-delà de cette situation. Elle concerne 40 doctorants au total, 25 qui sont déjà en 6<sup>ème</sup> année et les autres se partageant entre 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année. Après un balayage très précis des différents cas, Pierre François considère que la situation de ces doctorants est assez différente. La plupart des doctorants qui sont actuellement en 6<sup>ème</sup> année et en 7<sup>ème</sup> année sont en instance de soutenance ou proches d'une soutenance. Les doctorants en 8<sup>ème</sup> et en 9<sup>ème</sup> années, qui se répartissent également dans toutes les disciplines et tous les laboratoires (en dehors de l'économie) se sont souvent éloignés de la thèse, et une partie d'entre eux se trouve dans des situations de réelle difficulté. Ces difficultés concernent leur thèse, mais aussi parfois des situations individuelles. Il s'agit donc d'accompagner le mieux possible les doctorants qui sont dans cette situation pour leur permettre de terminer, non seulement dans les meilleurs délais, mais aussi dans les meilleures conditions intellectuelles, voire psychologiques et économiques, leur thèse.

L'école de la recherche a déjà mis en place une remontée d'information : une information générique a tout d'abord été relayée à plusieurs reprises à l'intérieur du Comex, et un long point y a été consacré lors de la dernière séance du CED. Depuis cette dernière séance, les membres du Conseil de l'école doctorale ont formellement reçu l'information que le point y avait été soulevé. Il y a eu communication auprès de tous les directeurs d'unité, avec en copie les DED, de la liste des étudiants qui sont actuellement en D5 (ie 5<sup>ème</sup> année), D6 et plus, afin d'indiquer les doctorants dont il faut s'occuper avec bienveillance et attention. En parallèle, il a été envoyé à tous les directeurs de thèse concernés des informations sur leurs doctorants, accompagnées d'une demande de prendre contact avec eux pour expliquer le sens de la démarche de l'école de la recherche. Dans les semaines à venir, l'école va envoyer un mail formel, rédigé de façon aussi modérée que possible, aux doctorants concernés. Il servira de relais à la prise de parole informelle qui aura déjà été assurée par les directeurs de thèse ou éventuellement les directeurs d'unité ou les DED.

Concernant la gestion de la situation, l'objectif est évidemment de faire que le maximum de doctorants puisse soutenir sa thèse au cours de l'année universitaire à

venir. Sciences Po autorise en effet (et ne compte pas changer ce point) les doctorants à ne pas se réinscrire s'ils doivent soutenir dans l'année, normalement jusqu'au mois de décembre en général. Ce délai pourrait être prolongé jusqu'à la fin de l'hiver ou au début du printemps lors de la séance du Comex du 13 avril. La logique pour l'école doctorale est de disposer d'environ un an à partir d'aujourd'hui afin d'organiser au mieux les différentes soutenances. L'objectif est de régler de la sorte le maximum de situations, même s'il est inévitable qu'il reste quelques cas non résolus, pour lesquels d'autres solutions devront être trouvées. Il est en tout cas très important, lors de l'évaluation HCERES prévue l'année prochaine, qu'il n'y ait plus d'étudiant inscrit au-delà de la 6<sup>ème</sup> année.

Eberhard Kienle remercie Pierre François pour sa présentation. Il rappelle que ce point est un sujet pour information, sans vote, mais pouvant susciter des questions.

Frédéric Ramel juge le discours de Pierre François très rassurant. Il croit avoir compris qu'il serait possible de procéder à un dépôt de la thèse en novembre ou décembre, avec une organisation de la soutenance qui pourrait prendre place en mars ou avril. Cela rassurerait les doctorantes et les doctorants : il suffit de déposer en 2022, la soutenance aura lieu plus tard, et l'école doctorale acceptera la thèse dans ces conditions. Il souhaite en avoir confirmation.

Séverine Dusollier signale qu'elle n'a pas reçu le courrier destiné aux DU, pas plus que Guillaume Tusseau, qui est le directeur de thèse d'un doctorant concerné, n'a reçu de lettre à ce type. Personne à l'école de droit ne semble de fait avoir reçu de courrier de l'école de la recherche.

Aliénor Balaudé déclare que l'ensemble des représentants des doctorants souhaite remercier l'école de la recherche et Pierre François pour leurs efforts pour régler des situations complexes. La possibilité de procéder à la soutenance de thèse à la fin de l'hiver ou au début du printemps serait une solution extrêmement précieuse pour les doctorants qui souhaitent terminer leur thèse au plus vite. Pour ceux qui ne seraient pas en mesure de terminer leur thèse dans ces conditions, elle attire l'attention sur la question de l'accès aux ressources documentaires et aux locaux.

Pablo Cussac demande si l'on a déjà réfléchi à la façon dont les doctorants actuellement en 3<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> année et dont le travail a été particulièrement affecté par le Covid et l'impossibilité d'aller sur le terrain pendant la pandémie ou par des arrêts maladie ou par d'autres blocages imprévus (étudiants travaillant sur la Russie) risquent d'être affectés par l'entrée en vigueur de la disposition.

Pierre François explique qu'il y a normalement 40 doctorants concernés, répartis de façon à peu près homothétique en fonction des effectifs, donc nombreux en science politique, aucun en économie ; concernant le droit, le problème a été identifié et sera résolu.

L'arrêté sur la fin des inscriptions en doctorat au-delà de la 6<sup>ème</sup> année prévoit pour les doctorants concernés un dispositif de césure, qui est une procédure très lourde à mettre en place, qui ne peut porter que sur douze mois et qui doit être engagé au plus tard en cours de 6<sup>ème</sup> année. L'école de recherche va cependant s'efforcer de proposer

un autre dispositif, qui reste encore à définir, mais qui ne donnera évidemment plus droit au statut d'étudiant et aux financements de l'école. Des questions comme l'accès aux locaux doivent être cependant creusées et ne pourront trouver des solutions qu'à titre exceptionnel.

Jusqu'à présent, la question du Covid n'a pas été prise en compte dans les discours officiels, qui ne portent que sur les arrêts maladie et les congés maternité.

Jeanne Lazarus demande si des dispositions sont prévues, notamment dans l'accompagnement, pour les doctorants qui viennent de s'inscrire afin de leur éviter de se retrouver dans cette situation au-delà de leur sixième année.

Pierre François répond que c'est pour cette raison que l'école de recherche a transmis la liste des étudiants en D5. Il souhaiterait que l'on signale à terme les situations à partir du D4 auprès des étudiants concernés, sans les stigmatiser, et auprès des directeurs de thèse, ce qui permettrait de mettre en place un rétroplanning. Par ailleurs, un nouveau dispositif de comité de suivi individuel vient d'être adopté par le CED. Ces situations comptent parmi ses principaux points de vigilance, et il a pour vocation d'envoyer des alertes. Tout doit être mis en place pour qu'il y ait le moins possible de personnes qui aillent au-delà de la sixième année.

En parallèle à un chantier à court terme, pour gérer les doctorants dans cette situation avec bienveillance, tact et rigueur, il va donc falloir considérablement anticiper à partir de la quatrième année et veiller à ce que l'accompagnement tienne compte d'un couperet avec lequel il est impossible de négocier.

#### **4/ Questions diverses**

Eberhard Kienle sollicite les membres du Conseil pour d'éventuelles questions diverses puis cède la parole à Guillaume Plantin.

Guillaume Plantin évoque le communiqué publié le jour même par France Universités (précédemment la CPU), appelant à voter contre l'extrême-droite. Après en avoir pris connaissance, le Directeur a demandé d'ouvrir la discussion devant le Conseil scientifique sur l'opportunité pour le Conseil, le cas échéant avec d'autres instances, de rédiger et d'émettre un communiqué similaire. Il signale par ailleurs que le communiqué de France Universités, qui appelle dans son titre à « voter contre l'extrême-droite », incite dans sa dernière phrase « à combattre l'extrémisme que représente la candidature de Marine Le Pen et à voter pour Emmanuel Macron ». Tous les choix sont évidemment ouverts concernant un éventuel communiqué ; il s'agissait simplement pour Mathias Vicherat d'ouvrir cette possibilité.

Roberto Galbiati souligne qu'un tel communiqué aurait surtout pour effet d'apporter des voix à Marine Le Pen. La réputation de Sciences Po auprès de nombreuses personnes est en effet négative, l'établissement incarnant l'élitisme, et il lui semble donc grotesque d'attendre d'un tel communiqué des effets constructifs.

Florence Haegel partage cette ligne. Un tel communiqué lui semble contreproductif au niveau de l'efficacité électorale. Si l'on souhaite empêcher Marine Le Pen d'arriver au pouvoir, elle considère que ce n'est pas un bon moyen.

Janie Pelabay explique ne pas avoir un point de vue aussi clairement opposé sur ce sujet que les deux intervenants précédents et estime qu'il serait opportun de mener une réflexion à cet effet, sous la forme d'une question ouverte. En 2002, il y avait eu beaucoup d'initiatives, et la population avait manifesté dans les rues. Aujourd'hui, les réactions sont atones. Le communiqué est peut-être contreproductif, mais une réflexion sur les façons pour chacun, à son niveau, d'exprimer son opposition à la venue au pouvoir d'une présidente d'extrême-droite est une question légitime, qui n'est pas facile à résoudre.

Roberto Galbiati revient sur ses propos précédents. Il ressent lui-même l'urgence d'agir, et il est très inquiet, en tant que ressortissant étranger. La priorité doit être d'inciter tous ceux qui n'ont pas voté pour un candidat d'extrême-droite à voter pour l'autre candidat au second tour. Si Sciences Po s'y livrait, cela émanerait de l'institution qui est considérée en France comme la plus « macroniste » du pays. Un tel signal aurait dès lors, de façon évidente, l'effet inverse. Il appartient donc plutôt à chacun d'agir, à titre individuel.

Guillaume Plantin ne prétend pas répondre sur le fond de cette question, qui est évidemment très complexe. Il ne lui semble simplement pas possible de parvenir à un texte émanant du Conseil. Si des membres n'acceptent pas d'ores et déjà de signer un tel texte, on ne pourrait dès lors envisager qu'un texte comportant des signatures individuelles. Il demande donc confirmation à Florence Haegel ou à Roberto Galbiati qu'ils ne sont pas prêts à s'associer à un texte du Conseil appelant à voter contre l'extrême-droite.

Florence Haegel reconnaît que la situation l'inquiète fortement et qu'elle est évidemment mobilisée, mais pense, à titre personnel, que mettre en avant Sciences Po constituerait une mauvaise forme de mobilisation, en matière de simple efficacité et non de morale. Tout comme Roberto Galbiati, elle estime que cela serait contreproductif. Elle ne souhaite donc pas faire quelque chose qui, même de façon infinitésimale, apporterait quelques voix en plus à Marine Le Pen. Sciences Po a en effet la réputation d'être une école du pouvoir et de l'élite. Si son Conseil scientifique prenait l'initiative de tels propos, ils seraient interprétés de façon négative par certains.

Guillaume Plantin constate qu'il y a suffisamment de personnes qui partagent le point de vue de Florence Haegel pour que l'on s'oriente plutôt vers un texte qui comporterait les signatures individuelles de tous deux qui le souhaitent. Il se dit prêt à organiser cela. Le débat sur un éventuel texte du Conseil peut en revanche être clos.

Eberhard Kienle relève que, si ce sujet figure dans les questions diverses, il dépasse néanmoins largement ce cadre d'une certaine manière. Ceux qui souhaitent en débattre pourraient donc poursuivre leurs échanges après la fin de la réunion en formation restreinte, cette séance en formation plénière ayant déjà pris du retard.

Jeanne Lazarus signale que la même demande a été formulée auprès du Conseil de l'Institut et qu'elle avait elle-même été assez réservée. Les réactions ici exprimées la confortent d'ailleurs dans l'idée que le sujet est vraiment complexe. Un texte signé par quelques-uns, plutôt que par l'ensemble de Sciences Po, ne lui semble par ailleurs pas pouvoir être diffusé au nom de Sciences Po.

Séverine Dusollier rajoute que cette initiative ne lui semble pas uniquement contreproductive, mais qu'elle pourrait même être très dangereuse, au regard de la manière dont Sciences Po entend prendre position sur les libertés académiques. Si on souhaite prendre position sur les libertés académiques et sur la liberté de penser, prendre une position aussi tranchée en disant aux gens comment voter lui semble contradictoire.

Janie Pelabay considère que le texte pourrait ne pas avoir pour objectif de dire pour qui on doit voter, mais de faire valoir une inquiétude, ce qui en ferait un texte bien distinct de celui de France Universités. Quand on évoque le sujet de la vulnérabilité démocratique, il y a une question de crédibilité à ne pas se limiter à des recherches sur le sujet, mais à la porter aussi dans un texte concret.

Eberhard Kienle répète que ce débat ne pourrait pas être épuisé en quelques minutes. Comme il ne pourrait y avoir unanimité, il peut être opportun de sortir la question du Conseil scientifique et de la reprendre dans un autre cadre.